





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-793**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1202356-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE P18035 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
ET D'ARROSAGE INTÉGRÉ -**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction de la Commande Publique

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE P18035 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET D'ARROSAGE INTÉGRÉ - - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2018-315 du 16 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant délégué aux Marchés Publics à signer l'accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagements paysagers et de réseaux d'arrosage intégrés.

Cet accord-cadre a été notifié le 21 septembre 2018 à la société SERP, pour un montant maximum de commandes de 600 000 € HT par période.

L'accord-cadre a été conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2018, reconductible tacitement 3 fois 1 an. Il est actuellement dans sa dernière période d'exécution et se termine le 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la politique de développement durable de la Ville, la Direction des Espaces Verts Paysages et Biodiversité a mené une campagne massive de plantation d'arbres sur l'ensemble de la ville, de déminéralisation des cours d'écoles et d'accompagnements paysagers pour les créations d'infrastructures dédiées à la mobilité. Ainsi, de nombreux projets de végétalisation des espaces publics ont été réalisés pendant la durée de l'accord cadre et d'autres projets sont encore prévus d'ici la fin de l'année en cours.

Notamment, le projet européen LIFE AIRFRESH, représenté par le Dr Pierre SICARD qui a sélectionné les villes d'Aix-en-Provence et de Florence pour être territoire pilote sur l'évaluation de l'impact des forêts urbaines sur la qualité de l'air. Cette expérimentation vise à évaluer l'efficacité de l'utilisation des arbres en zone urbaine pour améliorer la qualité de

l'air et le bien-être des citoyens au sein de la ville. La plantation de 400 arbres « appropriés » doit être réalisée en novembre de cette année. Des campagnes de mesure seront menées avant et après la plantation des arbres.

En parallèle, la Ville poursuit sa démarche de végétalisation, notamment la végétalisation du centre-ville. Des travaux de plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces dans les massifs sont programmés d'ici la fin de l'année 2021 (par exemple, les abords et le terre-plein central de l'Avenue Max Juvenal).

Afin d'assurer la continuité de ces projets de végétalisation et de répondre à la commande politique en termes d'aménagements paysagers, il convient d'augmenter le montant maximum de commande pour cette dernière période d'exécution.

Pour ce faire, il est proposé de porter le montant maximum de commande de 600 000 euros HT à 689 000 euros HT (soit une incidence financière de 14,8%).

Cette modification nécessite la passation d'un avenant à l'accord-cadre initial, fondé sur les articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique, qui permettent de modifier l'accord-cadre en respectant les conditions suivantes :

- l'augmentation doit être inférieure aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française,
- l'augmentation doit être inférieure à 15 % du montant du marché initial.

Dans sa séance du 8 septembre 2021, la commission des procédures adaptées a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** l'avenant n°2 portant augmentation du montant maximum de commande du marché n° P18-035 de réalisation de travaux d'aménagement paysagers et de réseaux d'arrosage intégrés avec la société SERP,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué aux Marchés Publics, à la Commande Publique et à l'optimisation de l'achat public, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2021-793 - AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE P18035 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS ET D'ARROSAGE INTÉGRÉ - -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

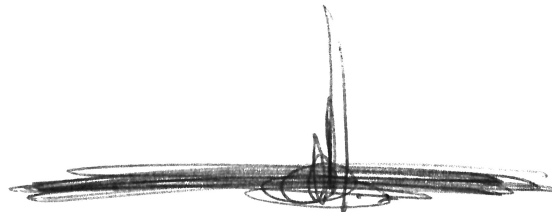
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS Ressources
Direction de la Commande Publique et
Achats Responsables

Accord cadre à bons de commande P-18035

**MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGER ET DE RESEAUX
D'ARROSAGE INTEGRES**

Titulaire : SERP SARL

AVENANT N° 2

Portant modification du montant maximum du marché

Préambule

Le marché concerne un accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'aménagement paysagers et de réseaux d'arrosage intégrés, notifié le 21 septembre 2018 à la société SERP SARL.

Article 1 - Identification des cocontractants

Le présent avenant est conclu entre :

D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire ou son représentant délégué aux marchés publics à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°DL..... du 24 septembre 2021,

Et

D'autre part, la société SERP SARL, n°SIRET 482 741 873 00020, dont le siège social est situé 33 rue Paul Préboist 13013 Marseille, représentée par _____ agissant en qualité de gérant.

Article 2 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de commandes pour la dernière période d'exécution.

Ainsi le montant maximum de commandes de l'accord-cadre n°P18-035 pour la dernière période est porté de **600 000 € HT à 689 000 € HT**.

Article 3 - Modifications apportées :

L'article 1.3 alinéa 3 du cahier des clauses administratives particulières est modifié comme suit :

Article 1.3 - Forme du contrat

Le montant maximum des commandes pour la période initiale du marché et les deux premières périodes de reconduction est de **600 000 euros HT**. **Pour la troisième période de reconduction, le montant maximum de commandes est fixé à 689 000 € HT.**

L'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Article 2 : Montant de l'accord-cadre

Le montant maximum des commandes pour la période initiale du marché et les deux premières périodes de reconduction est de **600 000 euros HT**. **Pour la troisième période de reconduction, le montant maximum de commandes est fixé à 689 000 € HT.**

.../...

Article 4 - Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché P18-035 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

Le présent prendra effet à compter de sa date de notification.

Signatures :

<p>Pour la société</p> <p><i>Nom, qualité et signature du représentant de la société</i></p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence</p> <p style="text-align: center;">Le Maire ou son représentant</p> <p style="text-align: center;"><i>Délibération n°du</i></p>
---	---